Ministry of Education

900 Bay Street 24th Floor, Mowat Block Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

900, rue Bay 24° étage, édifice Mowat Toronto ON M7A 1L2



2016: FSP1

DESTINATAIRES: Agences de paiements de transfert – Programmes de

soutien à la famille

Directrices et directeurs généraux

EXPÉDITEUR: Julia Danos

Directrice, Direction de la mise en œuvre des

programmes pour la petite enfance

Division de la petite enfance Ministère de l'Éducation

Marie Li

Directrice, Direction de l'analyse et de la responsabilité

financières

Division des politiques financières et des opérations

Ministère de l'Éducation

DATE: janvier 19, 2016

OBJET: Trousse de l'entente de services sur les programmes

de soutien à la famille de 2016

Nous sommes heureux de vous faire parvenir votre trousse de l'entente de services sur les programmes de soutien à la famille de 2016, qui comprend votre entente de services et le Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés aux programmes de soutien à la famille de l'Ontario de 2016-2017 (Document de référence) mis à jour.

Entente de services de 2016

Le ministère de l'Éducation (le Ministère) a révisé son gabarit d'entente de services afin de mieux s'aligner avec la mise à jour du gabarit d'entente standard de la fonction publique de l'Ontario et refléter les conditions et les pratiques exemplaires en vertu desquelles le gouvernement subventionne les bénéficiaires de paiements de transferts.

Page 1 of 6

Trousse de l'entente de services sur les programmes de soutien à la famille de 2016

Dans le gabarit modifié, les conditions générales se trouvent désormais dans l'annexe A. L'annexe B renferme maintenant des renseignements le programme et des dispositions supplémentaires. Veuillez consulter l'annexe A pour de plus amples informations sur les modifications apportées à l'entente de services.

Les ententes de services doivent être soumises au Ministère le 11 mars 2016 au plus tard. Pour plus de commodité, les agences peuvent soumettre leur entente de services signée par courriel à <u>tpa.edu.earlylearning@ontario.ca</u>. Si cela est impossible, vous pouvez soumettre deux copies originales signées de l'entente par la poste à :

Julia Danos, directrice par intérim Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance Ministère de l'Éducation 24e étage, Édifice Mowat, 900, rue Bay Toronto (Ontario) M7A 1L2

Le Ministère vous enverra une copie de l'entente finale signée et numérisée, par courriel, ou en version papier, par la poste, pour consignation.

Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés aux programmes de soutien à la famille de l'Ontario de 2016-2017

Quelques changements clés ont été apportés au document de référence, et notamment:

La Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance

- Les ententes comprennent désormais des extraits tirés de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance qui clarifient les exemptions de permis liés à la prestation de services de garde d'enfants dans les programmes de soutien aux familles. L'article 4 de la Loi énonce les programmes et services qui ne requièrent pas de permis et d'autres dérogations sont prévues dans le règlement.
- Les exemptions incluent : la préparation à la maternelle, certains programmes de trois heures (jusqu'au 1^{er} janvier 2017) et les programmes de nutrition. Veuillez consulter le document de référence pour en savoir plus.

Registres de garderies sans permis

 Afin de s'aligner avec la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance, et le but du Ministère d'augmenter l'accès aux services de garde en milieu familial agréés, les programmes de soutien à la famille ne sont pas autorisés à utiliser le financement du Ministère pour soutenir des registres de garderies sans permis. Ce changement n'empêche pas les programmes de soutien aux familles

Page 2 of 6

- de continuer à utiliser le financement provincial pour fournir de l'accès à l'information et des ressources à tous les prestataires de services de garde.
- On rappelle que le site Web de l'Ontario renferme de nombreuses ressources pour les familles à la recherche d'un fournisseur de service de garde. Les programmes de soutien à la famille peuvent orienter les familles vers http://www.ontario.ca/page/find-and-pay-child-care pour obtenir de tels renseignements.

Services en français

Dans les régions désignées par la *Loi sur les services en français*, les agences sont tenues de répondre aux exigences spécifiques relatives aux services en français énoncées dans leur entente de services. Les agences qui ne fonctionnent pas à pleine capacité doivent soumettre chaque année un plan pour bâtir la capacité. Les plans de 2016 doivent être soumis au Ministère au plus tard le **30 juin 2016**.

NOUVEAU! Site web des programmes de soutien la famille

Le site web du Ministère inclut désormais une page des programmes de soutien à la famille contenant de l'information à propos des quatre programmes financés par le Ministère: Partie d'un bon pas pour un avenir meilleur, Centres de ressources pour la garde des enfants, Centres de la petite enfance de l'Ontario et Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles. Le lien pour ce site web est : http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/programmespourfamilles.html. Si vous voulez mettre à jour l'information à propos de votre programme, veuillez envoyer tout renseignement mis à jour par courriel à elib@ontario.ca ayant comme sujet le titre "Site web des programmes de soutien à la famille".

Rapport intérimaire de 2016 (agences de paiement de transfert recevant un financement annuel de plus de 350 000 \$)

La date de soumission du rapport intérimaire (intitulé auparavant Prévisions budgétaires révisées) est le **31 août 2016**. Les agences continueront à soumettre des rapports financiers dans le Système d'information sur le financement de l'éducation (SIFE) 2.0. De plus amples renseignements à propos de cette soumission seront disponibles au printemps prochain par l'entremise de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières.

Flux de trésorerie en 2016

Le flux de trésorerie mensuel sera basé sur le rapport intérimaire que vous avez soumis en 2015 (le cas échéant) jusqu'à ce que votre entente de services de 2016 signée soit reçue par le Ministère. Votre flux de trésorerie mensuel sera mis à jour pour refléter votre allocation de 2016, comme suit :

Page 3 of 6

Entente de services signée reçue au plus tard le :	Date de paiement :
29 janvier 2016	2 mars 2016
26 février 2016	4 avril 2016
30 mars 2016	3 mai 2016

Votre conseiller régional en services de garde d'enfants ou agent d'éducation et analyste financier restent les personnes-contacts du Ministère pour votre agence. La liste des contacts est disponible au <u>Site web de la direction de l'analyse et de la responsabilité financières</u>. Merci d'adresser vos questions ou préoccupations concernant cette note de service aux personnes-contacts habituelles.

Nous avons hâte de poursuivre notre collaboration pour soutenir les enfants et leur familles dans l'année à venir.

Veuillez agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Original signé par :

Julia Danos
Directrice
Direction de la mise en œuvre des
programmes pour la petite enfance
Division de la petite enfance

Marie Li
Directrice
Direction de l'analyse et de la
responsabilité financières
Division des politiques financières et des
opérations

Pièces jointes

- Entente de services des programmes de soutien à la famille de 2016
- Document de référence sur les pratiques administratives, les services et le financement liés aux programmes de soutien à la famille de l'Ontario de 2016-2017
- Formulaire de signalement des incidents graves du programme de soutien à la famille du ministère de l'Éducation de 2016-2017 (le cas échéant).

cc: Agents d'éducation, Direction de la mise en œuvre des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance, Ministère de l'Éducation

Conseillers en services de garde d'enfants, Direction générale de la mise en uvre des programmes pour la petite enfance, Division de la petite enfance, Ministère de l'Éducation

Analystes financiers, Direction de l'analyse financière et de la responsabilité, Division des politiques financières et des opérations

Annexe A : Changements aux annexes de l'entente de services des programmes de soutien à la famille

Élément	Description et changements		
Changementsà l'entente de service	 Le Ministère a révisé son gabarit d'entente de services de 2016 afin de s'aligner avec la mise à jour des conditions conformes et des pratiques exemplaires des ententes de paiements de transfert. 		
	 Deux nouvelles annexes (A et B) ont été ajoutées aux ententes de services : « Conditions générales » et « Information propre au programme et fonds supplémentaires ». 		
	 Le contenu des annexes C à F n'a pas changé. 		
	Compte tenu des nouvelles annexes A et B, les titres associées à chaque annexe ont été mis à jour comme suit :		
	Titre de 2015	Titre de 2016	
	Annexe A – Description du programme	Annexe A – Conditions générales	
	Annexe B – Budget	Annexe B – Information propre au programme et fonds supplémentaires	
	Annexe C – Paiement	Annexe C – Description du programme	
	Annexe D – Rapports	Annexe D – Budget	
		Annexe E – Paiement	
		Annexe F – Rapports	